

de plaider une cause pour le gouvernement devant le Conseil privé?—R. J'avais vu dans une nouvelle parue dans le *Toronto Star*, si j'ai bonne mémoire, que les services du major Herridge avaient été retenus et qu'il devait accompagner le premier ministre Bennett à Londres et j'ai cru qu'il avait alors fait son plaidoyer.

D. Et vous savez, bien entendu, que parce que le premier ministre—ou même un ministre—retient un avocat et le choisit parmi ses propres amis politiques ou personnels, qu'il ne s'ensuit pas que le ministre ou le premier ministre agit mal. C'est un privilège de choisir ses propres amis comme avocats dans des cas de ce genre?—R. Il n'y a rien d'irrégulier en la matière. Je n'ai porté qu'une accusation de favoritisme.

D. Le premier ministre n'a pas mal agi?—R. Je ne l'ai jamais laissé entendre.

D. Vous avez dit dans votre déclaration qu'après avoir constaté que vous aviez été mal renseigné et que les déclarations que vous aviez faites dans vos discours d'Hamilton et de Lindsay n'étaient pas tout à fait conformes aux faits, vous avez profité de la première occasion qui vous a été donnée à Cobourg pour rétablir les faits et donner des explications, faire une rétractation ainsi que des excuses; n'est-ce pas?—R. Oui. Car je croyais que je les devais à deux membres éminents du barreau canadien.

D. Avez-vous fait une rétractation atteignant tous ceux dont vous aviez parlé?—R. Ainsi que je viens de le dire, leurs noms s'étaient glissés dans la question. J'ai regretté la publicité qu'on en a donnée, car mon discours d'Hamilton ne mentionnait aucune accusation.

D. Puis-je aller un peu plus loin? Etes-vous réellement convaincu, d'abord, d'avoir fait une rétractation des déclarations que vous aviez faites à ces deux assemblées précédentes?—R. Depuis vingt-cinq ans que je pratique le droit, on m'a fait des déclarations moins franches que j'ai acceptées.

D. Par suite de ce que M. Bennett a dit hier, vous pouvez comprendre la situation dans laquelle il se trouve de même que les autres que la question intéresse, et à cause de sa déclaration êtes-vous prêt à affirmer ici et sur-le-champ que bien que votre rétractation à Cobourg était suffisante à votre sens, vous regrettez, vu tout ce qui a été dévoilé depuis—vous regrettez, dis-je, avoir jamais fait ces déclarations à Hamilton et à Lindsay?—R. Je regrette certainement avoir fait ces déclarations qui ont donné naissance au compte rendu erroné du *Globe*, parce que l'insinuation qui y est contenue à l'adresse du premier ministre Bennett et du major Herridge est injuste, et je suis aussi soucieux que n'importe quel membre du Comité de remédier au malentendu qui en a résulté.

D. Et vous consentez à exprimer vos regrets d'avoir jamais fait ces déclarations?—R. Je les ai déjà exprimés et je le fais encore, parce que j'estime que le *Globe* les avait exposées sous un jour très grave au public. Je puis ajouter qu'une autre source de mes renseignements était—j'ai oublié de le mentionner—le *Standard*, de Montréal, et le *Toronto Saturday Night*. Je vois que le nouvelliste de ce journal est ici présent, et je ne veux pas le laisser de côté parce que le journal qu'il représente est une de mes meilleures sources de renseignements.

M. Bowman:

D. Monsieur Gordon, vous êtes un des avocats émérites de Sa Majesté et vous avez droit aux lettres C.R., à la suite de votre nom?—R. Oui, monsieur.

D. Et vous avez dit que vous pratiquez votre profession depuis vingt-cinq ans?—R. Plus de vingt-cinq ans.

D. Et cet article ayant paru dans le *Globe* le 6 janvier été porté d'une manière spéciale à votre attention?—R. J'en ai eu connaissance en lisant le *Globe*.

D. De même que l'article de fond ayant paru dans le *Globe* le 8 janvier sous la rubrique: "Accusation portée par M. Gordon".—R. Je ne crois pas l'avoir vu;